

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Date de la convocation : 21 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, DURAND Grégory, CROUZET Rémi, GREA Pascale, LECOMTE LEMOINE Brigitte, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, SAUNIER Isabelle.

Absents avec pouvoir : LAMOURY Michelle donne pouvoir à CHAUVIN Pascal

Absents : GALLIFET Bernard, GAUTIER Alexandra, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane, PIGNARD Laurence,

Secrétaire de séance : Suzanne GUETAT

Rédacteur du compte rendu : Pascal CHAUVIN

Monsieur le Maire annonce la démission du conseil municipal de Laëtitia PIOLAT par courrier en date du 11 février 2025.

Ouverture de séance : 20h

Observations sur le procès-verbal de la séance précédente : Néant.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- **Délibérations** :
 - Approbation du CFU
 - Affectation du résultat
 - Finances communales – Budget Primitif 2025
 - Taxes locales – taux d'imposition 2025
 - Mandat au CDG38 pour les contrats groupes : titres restaurant, mutuelle santé, assurance statutaire
 - Péri scolaire : modification de poste et mise à jour du tableau des emplois
 - Mise à jour des membres des différentes commissions municipales

- Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation
- Informations
- Comptes rendus de réunions
- Questions diverses

DELIBERATIONS

Délibération n° D 2025-03-05/01

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes »,

Considérant qu'il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,

Considérant qu'il simplifie les procédures, car sa production est entièrement dématérialisée,

Sous la présidence de M. CHAUVIN, le Conseil Municipal prend connaissance des résultats figurant au Compte Financier Unique (CFU) de la commune pour l'exercice 2024 qui s'établit comme suit :

| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 1 357 376,96 | 1 395 447,00 | 2 752 823,96 |
| | Récettes réalisées (1) | B | 924 392,89 | 1 378 242,48 | 2 302 635,37 |
| | Restes à réaliser | C | 18 126,00 | 0,00 | 18 126,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 1 643 113,50 | 1 695 447,00 | 3 338 560,50 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 531 147,39 | 1 190 643,28 | 1 721 790,67 |
| | Restes à réaliser | F | 335 880,81 | 0,00 | 335 880,81 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | 393 245,50 | 187 599,20 | 580 844,70 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | 285 736,54 | 300 000,00 | 585 736,54 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | G + H | 678 982,04 | 487 599,20 | 1 166 581,24 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | -317 754,81 | 0,00 | -317 754,81 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | 361 227,23 | 487 599,20 | 848 826,43 |

Hors de la présence de Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, sous la présidence de M. CHAUVIN Pascal, le Conseil Municipal :

- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs du Compte Financier Unique (CFU) du Budget Principal

Délibération n° D 2025-03-05/02

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique 2024,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

| | | |
|---|---------------------------------|--------------------|
| Pour mémoire | | |
| - Excédent de fonctionnement antérieur reporté | | 300 000,00 |
| - Excédent d'investissement antérieur reporté | | 285 736,54 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2024 | | |
| - Solde d'exécution de l'exercice | | 393 245,50 |
| - Solde d'exécution cumulé | | 678 982,04 |
| Restes à réaliser au 31/12/2024 | | |
| - Dépenses d'investissement | | 335 880,81 |
| - Recettes d'investissement | | 18 126,00 |
| | Solde | -317 754,81 |
| Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2024 | | |
| - Rappel du solde d'exécution cumulé | | 678 982,04 |
| - Rappel du solde des restes à réaliser | | -317 754,81 |
| | Excédent de financ total | 361 227,23 |
| Résultat de fonctionnement à affecter | | |
| - Résultat de l'exercice | | 187 599,20 |
| - Résultat antérieur | | 300 000,00 |
| | Total à affecter | 487 599,20 |

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| Section de Fonctionnement | | Section d'Investissement | |
|---|---|---|--|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| D 002 : Déficit reporté : NEANT | R 002 : Excédent reporté : 100 000.00 € | D 001 : Solde exécution N-1 : NEANT | R 001 : Solde exécution N-1 : 678 982.04 € R 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 387 599.20 € |

Délibération n° D 2025-03-05/03

**FINANCES COMMUNALES
BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget Primitif Principal 2025, étudié en commission finances en séance du 13 février 2025,

Après reprise des restes à réaliser, le budget est équilibré comme suit :

Section de fonctionnement : **1 435 080.00 €**

Section d'investissement : **1 524 140.61 €**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **RAPPELLE** que la nomenclature **M57** a été mise en place au 01.01.2023
- **DIT** que seules seront amorties les subventions d'investissement versées ; elles seront amorties en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur versement
- **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, ce dans la limite de **7.5%** des dépenses réelles de chacune des sections
- **VOTE** le Budget Primitif Principal de l'exercice 2025 tel que présenté et équilibré comme suit :
 - Section de fonctionnement : **1 435 080.00 €**
 - Section d'investissement : **1 524 140.61 €**
- **DIT** que le budget est voté :
 - par chapitre en section de fonctionnement
 - par opération en section d'investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération et à signer toute pièce s'y rapportant.

Délibération n° D 2025-03-05/04

TAXES LOCALES - TAUX D'IMPOSITION 2025

La commission des finances, en séance du 13 février 2025, propose de faire évoluer la fiscalité locale pour 2025 à hauteur de +1.50% ce qui permettrait de tenter de maintenir le niveau de capacité d'autofinancement.

Les taux 2025 passeraient donc à :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **11.25 %**
- Foncier bâti : **32.89 %**
- Foncier non bâti : **57.51 %**

Après en avoir délibéré par 12 voix POUR et 1 abstention (Julien ROUSSILLON), le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de maintenir comme suit les taux d'imposition des taxes locales :
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires **11.25 %**
- Taxe foncière Propriétés bâties **32.89 %**
- Taxe foncière Propriétés non bâties **57.51 %**
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération et de signer toute pièce s'y rapportant.

Délibération n° D 2025-03-05/05

RESSOURCES HUMAINES – MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

Dans une logique de mutualisation, le CDG38 propose aux employeurs affiliés et non-affiliés du département divers contrats-groupes :

- 1- Une convention proposant des **titres restaurant** en version papier ou dématérialisée (le contrat actuel **se terminera le 31 décembre 2025**),
- 2- Une convention de **mutuelle santé** assurant la prise en charge des frais médicaux des agents (le contrat actuel **devrait se terminer le 31 décembre 2025**),
- 3- Un contrat groupe d'**assurance statutaire**, qui indemnise l'employeur en cas d'absence d'un agent (le contrat actuel **devrait se terminer le 31 décembre 2026**).
- 4- Et, enfin, une convention de **prévoyance** garantissant le maintien de salaire en cas d'incapacité ou d'invalidité (ce **contrat vient d'être renouvelé**, à effet du 1^{er} janvier 2025, et devrait se terminer le 31 décembre 2030).

Au regard de ces échéances, dans une logique de simplification des étapes, et afin d'assurer la continuité des prestations, le CDG38 va engager ces trois premières procédures, avec les échéances prévisionnelles suivantes :

- 1- La convention proposant des titres restaurant à effet du 01/01/2026,**
- 2 -La convention de mutuelle santé à effet du 01/01/2026 ou du 01/01/2027,**
- 3 -Le contrat groupe d'assurance statutaire, à effet du 01/01/2026.**

Aussi, afin de pouvoir adhérer à ces trois offres, et bénéficier ainsi des conditions et tarifs négociés à l'échelle du département, le CDG38 sollicite de façon groupée dès à présent l'accord des employeurs pour être incorporé dans le cahier des charges.

Il convient de rappeler que la délivrance d'un mandat est impérative à ce stade de la procédure, mais qu'après l'attribution du contrat au fournisseur retenu, l'employeur demeurera libre de souscrire ou pas le contrat proposé. Et cette décision devra faire l'objet d'une autre délibération, le moment venu.

Concrètement, le mandat peut être accordé au choix pour un seul contrat, pour deux ou pour les trois.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

Vu l'obligation, pour le CDG38, d'obtenir les mandats des employeurs qui souhaitent participer aux consultations du CDG38 en 2025 et 2026, et ce avant l'envoi des avis d'appel publics à la concurrence,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de donner mandat au CDG38 pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations suivantes :
 - Les titres restaurant,
 - La mutuelle santé,
 - L'assurance statutaire.

Etant rappelé que ces mandats ne préjugent pas de l'adhésion définitive, qui devront impérativement faire l'objet d'une délibération le moment venu.

SERVICE PERISCOLAIRE – AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS

Considérant que le planning du périscolaire a fait ressortir le fait qu'un agent effectue régulièrement des heures complémentaires ;

Considérant que la prise en compte de ces heures répond à un objectif de fidélisation de l'agent en place en lui permettant notamment de bénéficier du régime de retraite CNRACL ;

Il est proposé la modification de poste suivante :

| Suppression | | Création | |
|---------------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| Adjoint d'animation | 27.10/35 ^{ème} | Adjoint d'animation | 28.43/35 ^{ème} |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les modifications présentées ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2025,
- **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des emplois,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 de la collectivité.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer toutes pièces correspondantes à ce dossier.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à mettre à jour les différentes commissions municipales.

Après un vote pour chaque commission modifiée, le résultat est le suivant :

Commission Vie associative et animation municipale

Rapporteur : ROUSSILLON Julien

Membres : CROUZET Rémy, JACQUENOT Stéphane, GAUTIER Alexandra, GUILLAUD Baptiste, LECOMTE LEMOINE Brigitte, PIGNARD Laurence, GREA Pascale

- ↳ *Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la nouvelle constitution de cette commission Vie associative et animation municipale.*

CCAS

Isabelle SAUNIER qui était jusqu'à présent membre invitée devient membre élue.

- ↳ *Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette modification.*

Intercommunalité

Evelyne METRAL – Commission Administration générale et Ressources

Michelle LAMOURY – Commission Petite enfance, enfance et jeunesse

- ↳ *Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la désignation de ces représentants au sein des commissions intercommunales*

**DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
CONSENTIES AU MAIRE**

Vu l'article L2122-22 du code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation et notamment :

Le conseil municipal est informé des décisions suivantes concernant :

- La prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

TRAVAUX ET CONTRATS EN COURS

| DATE | FOURNISSEUR | TRAVAUX / DESCRIPTIF | PRIX HT |
|------------|----------------|---|------------------------------------|
| 24/01/2025 | BAUDRAN Jérôme | Remplacement chauffe-eau + modifications nourrice salle d'animation | 1 900.00 € |
| 31/01/2025 | FAUCHE | Rénovation alarme incendie mairie | 934.35 € |
| 13/02/2025 | ELANCITE | Achat d'un radar pédagogique | 2 076.75 € |
| 13/02/2025 | EMMA LIDBURY | Contrat de conception graphique – signalétique au sol projet « Artas Demain » | 3 720.00 € |
| 14/02/2025 | VIVIER | Remplacement de blocs de secours | 780.00 € |
| 18/02/2025 | UGAP | Acquisition de mobilier mairie | 728.05 € |
| 20/01/2025 | REY | Entretien du complexe sportif <ul style="list-style-type: none"> • Apports d'engrais • Prix unitaire tonte du stade d'honneur • Prix unitaire bordures et abords | 1 599.00 € 211.18 € 190.80 € |

- L'urbanisme, l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols

DECLARATIONS PREALABLES

| N° Dossier | Demandeur | Adresse | Objet | Demande | Décision |
|-----------------|------------------|--------------------------|------------------------------|------------|--------------------------|
| DP0380152410075 | GROSJEAN Vincent | 39 rue des Alpes | Installation photovoltaïque | 03/10/2024 | Sans suite le 27/01/2025 |
| DP0380152410077 | GRÉA Pascale | Chemin de Tarnezieu | Réhabilitation d'un bâtiment | 18/10/2024 | Accordée le 29/01/2025 |
| DP0380152410089 | DE HARO Anthony | 170 chemin des Combettes | Installation photovoltaïque | 10/12/2024 | Accordée le 29/01/2025 |
| DP0380152 | DAVID Benjamin | 195 rue du Métras | Installation photovoltaïque | 23/12/2024 | Accordée le 08/02/2025 |
| DP0380152410080 | CARDON Gérard | 360 rue du Métras | Clôture | 04/11/2024 | Sans suite le 18/02/2025 |

PERMIS DE CONSTRUIRE / PERMIS D'AMENAGER / PERMIS DE DEMOLIR

| N° Dossier | Demandeur | Adresse | Objet | Demande | Décision |
|-----------------|----------------------------------|--------------------------|---|------------|-----------------------|
| PC0380152410020 | SCI Grange du Revollet | 29 chemin des Granges | Construction maison type R+1 | 16/09/2024 | Accordé le 27/01/2025 |
| PC0380152410021 | SCI Grange du Revollet | 29 chemin des Granges | Construction maison type R+1 | 16/09/2024 | Accordé le 27/01/2025 |
| PC0380152410028 | REVELLO Hugues GAUTIER Laurie | 170 chemin des Combettes | Maison individuelle sur 2 niveaux avec garage | 25/11/2024 | Accordé le 30/01/2025 |

INFORMATIONS DIVERSES

Ressources humaines

- Arrêt de travail d'un agent aux services techniques du 11 au 28 février 2025.
- Arrêt de travail d'un agent aux services périscolaires du 17 au 21 février 2025.
- Départ d'un agent des services techniques par voie de mutation au 3 mars 2025.
- L'article 189 bis de la loi n°2025-127 prévoit que la base de remboursement des arrêts maladie ordinaire pour les 3 premiers mois passe de 100% à 90%.
- Un saisonnier va être embauché sur la période du 1er avril au 30 septembre 2025 pour venir en renfort des équipes techniques. Un premier contrat pour la période du 1er avril au 30 juin 2025 sera établi.
- Mutation de la secrétaire générale au 1er septembre 2025.

Travaux

- Combe Biera : La finalisation des travaux est en cours ; Réception à programmer.
- Métras / Combettes : Traçage et signalétique en cours ; bicouche chemin des Combettes en avril.
- Plantation d'arbres (deuxième tranche du programme : 1 arbre, 1 habitant) prévue le 6 mars 2025. Des arbres sont prévus au stade, vers la mairie, vers le gymnase, vers le restaurant scolaire, vers la salle associative.

Dossiers

- Eglise :
 - Consultation des entreprises pour la rénovation du clocher du 1^{er} mars au 8 avril inclus. Commission d'appel d'offres le 10 avril 2025 à 9h00.
 - Début des travaux le 7 juillet (pose des échafaudages, sécurisation) et jusqu'en février 2026 environ.
 - Financement :
 - Demande d'autorisation anticipée de travaux au conseil départemental de l'Isère sur la demande de subvention.
 - La collecte avec la fondation du patrimoine se poursuit, elle est actuellement de 22 125 €.
 - Un dossier de demande d'aide est en cours auprès de la fondation du Crédit agricole.
- Décret tertiaire groupes scolaires :
 - Conclusions de la pré-étude réseau de chaleur : cette solution n'est pas économiquement et techniquement viable.
 - L'AGEDEN va être rencontrée à nouveau pour étudier quelles autres solutions pourraient être mises en œuvre en terme de source de chaleur.
- Plan de circulation :
 - Extension de la zone 30 sur les parties agglomérées ; cette solution a été entérinée lors d'un rendez-vous avec les services du département.
 - Une évolution de la panneautique est à mettre en place.
- Projet « Artas Demain » sur l'évolution du bourg :
 - Compte rendu de la réunion du 27 février 2025 : Bonne participation du groupe de travail (élus et habitants).
 - Les orientations issues de ces rencontres seront intégrées par le bureau d'études pour réaliser les fiches programmatiques.
- Stratégie commerces et services et déclinaison sur les locaux communaux :
 - M le Maire invite le Conseil Municipal à réfléchir sur les orientations et les cibles de commerces et services dont le village aurait besoin à l'horizon 2030. De ces réflexions la stratégie sur les locaux communaux productifs de revenus sera à décliner.

Informations

- Information de Bièvre Isère Communauté sur les statistiques du service déchets
- Le 11 avril 2025 à 18h30 : Assemblée Générale CVIS (association collines iséroises) dont la commune est actionnaire.
- Label Village Prudent : remise de prix à Dardilly. 530 communes labellisées en France.
- Rue du Métras : la rénovation des bâtiments démarre la semaine prochaine. La rue sera barrée du 10 au 15/03 en journée.

Agenda

- 06/03 20h30 CCAS – Vote du BP
- 07/03 20h30 Communication – 4 pages
- 08/03 09h00 Conscrits – Réunion de préparation de la vogue
- 13/03 18h00 Conseil d'école
- 19/03 11h00 Commémoration du 19 mars 1962
- 10/04 09h00 CAO Travaux de l'église
- 10/04 14h00 COPIL Artas Demain avec Toposcope
- 11/04 18h30 Assemblée générale Collines Iséroises
- 25/04 20h00 Conseil municipal
- 23/05 20h30 Commission finances

COMPTES RENDUS DES REUNIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Michelle LAMOURY

- **COMITE SYNDICAL DU SMICTOM : 29 janvier 2025**
 - Autorisation de lancer le marché pour le tri et le transport des multi matériaux.
 - Compte financier 2024 :
 - Fonctionnement : dépenses : 9 926 053.81€ / recettes : 10 558 798.19€
 - Investissement : dépenses : 2 921 832.03€ / recettes : 2 584 359.56€
 - Budget primitif 2025 : la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) passe à 65€ la tonne.
 - Evolution des flux sur Bièvre Isère 2024/2023 : -26% des encombrants de déchèterie, +2% d'ordures ménagères, -3% de verre, +7% emballages.
 - 14.73% d'intrus dans les bacs jaunes de tri : ordures ménagères, textiles, couches, verre....
- **CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 5 février 2025**
 - Rapport sur l'égalité femmes/hommes : les femmes représentent 67% des agents, 75% sont à temps non complet. On compte 22% de femmes dans la branche technique et 68% dans la branche sport.
 - Rapport annuel sur le développement durable : engagement sur le contrat local de santé, promotion et développement de la mobilité douce (prime vélo, parking relais).
 - Débat d'orientation budgétaire :
 - objectif de réduction des dépenses : énergie, collecte des ordures ménagères,
 - faire évoluer les recettes : recherche d'un maximum de subventions, augmentation des recettes fiscales,
 - pas de nouveau grand projet pour 2025,
 - tarif médiathèque : le tarif d'inscription sera de 13€ au 01/05/2025 pour les adultes de plus de 25 ans. Le reste à charge est de 91% du budget de la culture.

Evelyne METRAL

- Projet centre bourg
 - Dans le cadre du projet il a été évoqué de trouver une identité au village. Est-ce qu'on pourrait demander la participation aux habitants sur ce point ?
 - Ce point a été abordé et sera à rediscuter lors du prochain COPIL du mois d'avril

Julien ROUSSILLON

- Vendredi 7 mars
 - Vernissage de l'exposition des œuvres de J. Ciesla à Bourgoin Jallieu
- 16 mars
 - Diots des conscrits - matin
 - Loto du club soleil d'automne – après midi
- 29 mars
 - Carnaval sou des écoles
- 6 avril
 - Journée citoyenne
- Réunion commission associative
 - Samedi 15 mars à 9h00
- Assemblée Générale de GALA le samedi 01/02/2025
 - Manifestations : soirée théâtre en février
 - Prochaines manifestations : pétanque, saucisses à la beaujolaise
 - Remerciements pour la subvention communale
- Assemblée Générale du Souvenir Français à Saint Jean-de-Bournay
 - Remerciements pour la subvention communale
 - 2 voyages mémoriels organisés en 2024 + participation à des voyages mémoriels de 2 écoles (Saint Jean-de-Bournay et Savas-Mépin)
- Assemblée Générale Mémoire et Patrimoine
 - 30 ans de l'association en 2025
 - Remerciements pour la subvention communale
 - Bonne fréquentation aux expositions 2024 (Guerre 39-45, Boulangerie autrefois)
 - Nouveaux projets : Exposition « Artas dans la guerre 39-45 » du 8 au 25 mai et création d'un cadran solaire sur un mur du groupe 2
- 29/01/2025 : rencontre riverains / SIRRA au Cinquin
 - Informations et solutions par rapport aux problématiques liées au ruisseau en bordure des propriétés.

Gregory DURAND

- Police municipale
 - Seules 62% des heures ont pu être effectuées dans l'ensemble des communes en raison des formations obligatoires.
 - En 2024 : 6 verbalisations au code de la route sur la commune.
 - En janvier 2025 : déjà 4 verbalisations.
 - Un troisième agent est présent sur le terrain. Le 4^{ème} agent est en formation.

Brigitte LECOMTE LEMOINE

- Bibliothèque
 - Les bénévoles de la bibliothèque demandent s'ils peuvent avoir un lecteur de musique pour leurs animations.

- Eglise
 - Est-ce qu'il serait possible de restaurer des vitraux dans le chœur de l'église ?
 - *Ils ne sont pas abimés, c'est simplement qu'ils ne sont pas colorés*

Pascal CHAUVIN

- Commission voirie/cadre de vie
 - Samedi 15/03 à 10h30

En l'absence de question nouvelle, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Martial SIMONDANT
M. SIMONDANT



La secrétaire de séance,
Suzanne GUETAT